

Groupe Japon - Unistra Enseignants-chercheurs et chercheurs français invités au Japon 2015/2016

Le programme « Groupe Japon – Unistra » est un programme phare d'échange entre l'Unistra et des universités japonaises¹ conçu pour promouvoir la coopération scientifique et qui contribue à maintenir l'excellence de la recherche universitaire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les enseignants – chercheurs et les chercheurs statutaires de l'Unistra, n'ayant pas participé au programme au cours des 4 dernières années académiques.

Sont éligibles les chercheurs appartenant à une unité de recherche (EA, UMR, UPR) Unistra-CNRS ou INRA ou INSERM.

Quelle est la durée du séjour ?

La durée du séjour varie en fonction de l'Université d'accueil (min.15 jours – max. 1 mois)². Les candidats retenus doivent effectuer leur séjour entre le **1^{er} Avril 2015 et le 28 février 2016** (année académique au Japon).

Quand et comment effectuer une demande ?

Un appel d'offres est publié annuellement (*voir calendrier ci-dessous*). Les personnes intéressées par un séjour dans un laboratoire japonais doivent, tout d'abord, s'assurer que le laboratoire appartient à une institution avec laquelle l'Université de Strasbourg a signé un accord de coopération.

Un dossier de candidature doit être complété et envoyé avant le délai prévu dans l'appel d'offres à la Maison Universitaire France – Japon. Ce dossier comprendra, outre la fiche de candidature, un Curriculum Vitae concis, une liste de publications des 5 dernières années ainsi que le thème de recherche actuel.

Les dossiers de candidature doivent être signés par le directeur de composante ou de laboratoire, qui doit également donner son avis motivé.

	Date d'ouverture	Date limite de dépôt des dossiers à la MUFJ
1^{er} Appel d'offres	15 janvier 2015	28 février 2015
2^{ème} Appel d'offres^I	18 juin 2015	15 juillet 2015
3^{ème} Appel d'offres^{II}	11 septembre 2015	30 septembre 2015
4^{ème} Appel d'offres	7 novembre 2015	29 novembre 2015

Comment sont évaluées les candidatures ?

A l'Unistra l'expertise des dossiers est effectuée par Prof. NAKATANI, Chairperson du « Groupe Japon », conjointement avec le coordinateur en charge des échanges avec l'université concernée, et Prof. FLORENTZ, Vice-Présidente de la Direction de la recherche.

Les critères de sélection :

- Le niveau scientifique du candidat ;
- La cohérence et l'intérêt du projet ;
- La commission veille à un équilibre global entre les laboratoires (*toutes les places disponibles ne peuvent pas être attribuées aux chercheurs d'un seul laboratoire, sauf absence d'autres candidats*).

Les candidatures retenues sont transmises aux partenaires japonais.

Comment sont financés les séjours ?

Les aides accordées varient en fonction de l'université d'accueil. En fonction de l'accord de coopération signé, chaque institution partenaire finance les frais du voyage et / ou les frais de séjour de l'invité.

Pour découvrir d'autres programmes d'invitation de chercheurs français et d'autres collaborations bilatérales avec le Japon, nous vous invitons à consulter le site web de la JSPS (Japan Society for the Promotion of Science) :

JSPS Strasbourg Office: jsps.unistra.fr / JSPS Tokyo Head Office: www.jsps.go.jp

¹ Voir Annexe : Groupe Japon – partenaires et coordinateurs

² Max.15 jours pour l'Université de Kyoto et Hokkaido

^{3,4} Sous condition qu'il reste des places disponibles à l'appel d'offres précédent

